

NX est un logiciel de Conception et fabrication assistées par ordinateur (CAO/CFAO) développé par **Siemens** PLM Software (anciennement Unigraphics Solutions). Afin de réduire les coûts d'achat de ce logiciel, un groupe de travail (GT-NX) a été créé au sein de l'INSU afin de mettre en place un service de fourniture de licences national.

Les licences sont hébergées sur un serveur national de jeton de licences localisé à l'OSU Pythéas de Marseille.

Les licences résultent de la mutualisation de licences acquises par un ensemble de laboratoires qui auront de ce fait une priorité d'utilisation par rapport aux non contributeurs. Les coûts de maintenance de ces licences seront pris en charge par l'INSU.

Composition du groupe de travail : Franck Delalee (OASU), Gilles Roudil (IRAP), Cyrille Blanpain (OSU Pythéas), Thierry Labasque (INSU), Jean-Jacques Fourmond (DT-INSU)

1. Motif de la charte

Cette charte a pour motif de préciser les conditions d'utilisation des licences et d'expliquer les conditions d'entrée et de sortie des laboratoires.

2. Contrat

Les termes généraux sont accessibles à l'adresse suivante : <https://www.sw.siemens.com/fr-FR/sw-terms/previous/> et les termes particuliers du contrat sont adossés en PJ de cette charte. (Joindre IMAGE conditions d'utilisation documentation.insu.fr)

3. Bénéficiaires

L'utilisation des licences est proposée aux personnels des laboratoires rattachés à l'INSU, avec une priorité d'attribution pour les laboratoires ayant financé une ou plusieurs licences (contributeur). Il est possible d'acquérir (à la charge du labo) des licences, si nécessaire, en écrivant à la liste support.nx@dt.insu.cnrs.fr.

De même, pour un laboratoire n'ayant pas abondé (souscripteur), il est possible de bénéficier de licences dans la mesure de la disponibilité des licences sur le serveur. Pour valider les accès et enregistrer la demande veuillez écrire à l'adresse support.nx@dt.insu.cnrs.fr.

4. Accès aux jetons

Les licences sont de deux types, représentant des coûts de souscription différents :

« **Contributeur** » : les utilisateurs doivent pouvoir accéder à leurs jetons sans aucune limite.

- La souscription se fait pour un nombre entier de jetons
- Si aucun jeton n'est libre, il doit adresser un message au support.
- En fin de session, il est demandé de libérer le jeton.

« **Souscripteur** » : les utilisateurs peuvent accéder à un jeton à tout moment et pour un temps indéterminé, dans la seule mesure de la disponibilité des jetons.

- Les souscripteurs ne sont pas prioritaires si aucun jeton n'est disponible.
- Si un contributeur a besoin d'une licence, le support demandera au souscripteur de libérer un jeton.
- Les souscripteurs doivent libérer le jeton dès que la session de travail est terminée. Un non-respect de ces règles de courtoisie entre les utilisateurs sera nécessairement connu du support et fera l'objet d'un rappel.

Afin d'optimiser au mieux la gestion du pack de licences, le support se réserve le droit d'utiliser un logiciel de suivi.

5. Installation et support

L'installation est décrite dans le document accessible ici : [documentation NX INSU](#)

Pour bénéficier d'un jeton de licence vous devez préalablement écrire à support.nx@dt.insu.cnrs.fr pour déclarer vos adresses IP afin que l'accès vous soit ouvert.

Le support pourra vous assister en cas de problème d'utilisation et d'accès aux jetons.

Tout utilisateur devra avoir un compte auprès de SIEMENS afin de bénéficier de l'aide en ligne et de télécharger les mises à jour du logiciel.

Les utilisateurs pourront en cas de difficulté rencontrées dans l'utilisation du logiciel poser leurs questions sur la liste de diffusion du réseau des mécaniciens utilisateurs de NX après inscription : meca.nx@services.cnrs.fr

6. Propriété intellectuelle

Les licences SIEMENS académiques peuvent être utilisées en toute légalité pour toutes les activités de recherche subventionnées de nos laboratoires CNRS, incluant les éventuels dépôts de brevets. En revanche les licences académiques ne couvrent pas une utilisation pour un travail ou pour des résultats d'étude qui seraient facturés à une entité. Tous les travaux de Recherche, de développement de projet et de publication sont autorisés selon les termes d'utilisation cités plus haut.

Pour une prestation facturée par le laboratoire utilisateur de ces solutions, il faut acquérir une licence industrielle. Nous avons négocié un tarif préférentiel pour ce cas précis.

Restriction d'usage Licence Académique et Recherche



2.1 Limites des Offres académiques.

(a) Le Client utilisera les Offres académiques uniquement à des fins directement liées à :

- (i) l'enseignement, la formation ou l'instruction de programmes d'études sanctionnés par un diplôme ;
- (ii) des études et des cours dans le cadre de programmes d'études sanctionnés par un diplôme ;
- (iii) des activités de recherche et de développement dans le cadre duquel tous les résultats finaux et les recherches seront mis à la disposition du public ou publiés dans le domaine public ; ou
- (iv) la réalisation d'activités à but non lucratif par les Utilisateurs autorisés, telles que la participation à des concours d'étudiants, des projets d'étudiants ou des démonstrations d'étudiants.

(b) Le Client ne peut pas utiliser les Offres académiques pour (i) une formation ou des activités d'enseignement à des visées non diplômantes pour des étudiants ; (ii) une formation ou des activités d'enseignement pour une tierce partie qui pourrait être un licencié de l'Offre académique applicable en vertu d'un accord distinct avec SISW ; (iii) toute fin commerciale, y compris, mais sans s'y limiter, l'activité à des fins commerciales, des activités de conseil payantes ou le traitement du travail de sociétés affiliées ; (iv) le développement de logiciels pour licence ou vente ; et (v) toute analyse comparative ou concurrentielle de logiciels développés par les concurrents de SISW.

Date :

Signature du Directeur du laboratoire
INSU

Signature du Directeur Adjoint Technique